

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2794

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurine, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	0	20 000 000
Livre et industries culturelles	20 000 000	0
TOTAUX	20 000 000	20 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement proposé par le Syndicat des Musiques Actuelles, le groupe de la France Insoumise – NUPES souhaite créer un fond de financement transitoire de 20 000 000 € à destination du Centre National de la Musique (CNM).

Dans le domaine de la musique et des variétés, la crise sanitaire a eu pour conséquence l'arrêt de toute ou partie de l'activité depuis le 16 mars 2020. En complément des mesures transversales de l'État, un fonds de relance a pu soutenir des investissements dans le domaine de la production phonographique et ce jusqu'en 2022.

En l'absence de ce plan de relance et suite à la baisse de 20 à 25% de fréquentation du public dans le spectacle vivant, l'année 2023 risque d'être dévastatrice pour de nombreuses structures. Alors que les salles de spectacles sont encore pleinement touchées par les effets à rebours de la crise sanitaire, la baisse de leur fréquentation impacte le financement de la CNM, dont une partie repose sur le produit de la taxe sur la billetterie des spectacles musicaux et de variété.

Créé par le gouvernement en 2019, le CNM recherche, par « *un processus permanent de concertation avec l'ensemble du secteur* » selon les termes de la loi du 30 octobre 2019, les équilibres nécessaires à un développement harmonieux des différentes composantes de la filière, dans un cadre en constante évolution. Il garantit la diversité, le renouvellement et la liberté de la création musicale. Ses dispositifs d'aides financières et non financières ont pour objectif de soutenir les auteurs, compositeurs, artistes et les professionnels qui les accompagnent pour leur permettre d'aller à la rencontre de tous les publics, en France et à l'international. Cela passe par le financement notamment de labels indépendants, gravement touchés par la fin du fonds de relance.

Le doter d'un fonds exceptionnel de 20 000 000 € pour l'exercice 2023 permet la poursuite des actions du CNM, aujourd'hui indispensable dans le monde musical Français, sans craindre la disparition d'entreprises culturelles musicales.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer des crédits de l'action 02 du programme 180 – Presse et médias à hauteur de 20 millions en autorisations d'engagement et 20 millions en crédits de paiement vers l'action 02 – Industries culturelles du programme 334 – Livre et industries culturelles. Notre intention n'est pas de baisser les crédits du programme 180 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.